

Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 25 janvier 2024

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	de Peter De Roover (N-VA) sur "L'expression "nie wieder" et les critiques formulées par la ministre à l'encontre de l'Allemagne" (n° 469)	Ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes	Séance plénière du 18 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • motion de recommandation par Peter De Roover • motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Joris Vandebroucke (Vooruit), Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen), Ahmed Laaouej (PS), Benoît Piedboeuf (MR) et Servais Verherstraeten (cd&v). 	MOT 55 00469	p. 82 in detail: p. 89	76	47	3
2	jointes : <ul style="list-style-type: none"> • de Kathleen Depoorter (N-VA) sur "le respect de la loi sur les marchés publics et le contrat portant sur la distribution des vaccins" (n° 470). • de Catherine Fonck (Les Engagés) sur "l'audit sur l'éventuelle fraude au sein du SPF Santé publique sur la logistique des vaccins Covid19" (n° 471). • de Sofie Merckx (PVDA-PTB) sur "Medista" (n° 473). • de Dominiek Snelpe (VB) sur "Medistagate" (n° 474). 	Le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.	Séance plénière du 25 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} motion de méfiance par Kathleen Depoorter • 2^e motion de méfiance par Dominiek Snelpe • motion de recommandation par Sofie Merckx • motion pure et simple par Maggie De Block (Open Vld), Joris Vandebroucke (Vooruit), Ahmed Laaouej (PS), Servais Verherstraeten (CD&V), Benoît Piedboeuf (MR) et Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen) 	MOT 55 00470	p. 83 in detail: p. 89	73	48	3